Structure d'Accueil Non Traditionnelle et Expérimentale

LES GRANIERS

2024– 2028

Projet d'établissement de l'EEAH « Les Graniers »

Géré par l'association Aires-Lien.



Association Aires Lien

SOMMAIRE

Préambule p.3

Une histoire et un contexte p.4

Nos Valeurs p.7

Notions fondamentales p.9

Règles de vie et respect de l'environnement p.11

Charte des droits et liberté de la personne accueillie p.13

Respect de la confidentialité et de la vie privée p.14

Notre objectif et nos missions p.16
Cadrage
Organisation et les activités

L'ETABLISSEMENT

Bilan du précédent projet d'établissement p.19

Nos atouts p.20

L'AVENIR : un engagement fort de l'association Aires Lien p.21

Conclusion p.23

Coordonnées p.25

Organigramme p.26

PREAMBULE

Ce projet a été élaboré à partir d'échanges entre professionnels et administrateurs dans le cadre de rencontres. Cette approche nous a permis de croiser les grandes lignes politiques avec les besoins identifiés et de définir un plan cohérent en lien avec nos valeurs, notre identité et nos missions.

Réfléchi dans une logique de continuité entre le passé, le présent et l'avenir, ce projet a été conduit en trois étapes fondées sur les questions suivantes : « d'où venons-nous ? Où en sommes-nous ? Où voulons-nous aller ?

Ainsi c'est à partir de ces trois thématiques de réflexion que ces différentes parties ont été conçues. Le passé trace l'histoire de l'association. Le présent repose sur les valeurs et missions de l'association et les caractéristiques de la population accueillie et du contexte. Pour le futur il s'agit de nos souhaits de développement.



UNE HISTOIRE ET UN CONTEXTE

La structure d'accueil non traditionnelle et expérimentale « les Graniers » est agrée EEAH (Etablissement Expérimental pour Adultes Handicapés), géré par l'association Aires Lien. Elle s'inspire, prend racine et agit dans la continuité d'un mode de vie proche d'adultes autistes mutiques, initié à Monoblet depuis 1967.

1967 est le début de la tentative auprès d'enfants autistes mutiques, avec l'installation de Fernand Deligny à Gourgas, dans une demeure prêtée par Félix Guattari. Il s'y installe avec Jean-Marie, nommé Janmari, qui est le premier enfant autiste de ce lieu, suivi par bien d'autres.

1968 : arrivée à Graniers de F. Deligny et d'autres « accompagnants ».

1969 : Quand des parents ne peuvent pas ou ne peuvent plus s'occuper de leur enfant autiste, il ne reste à cette époque que la solution de l'hôpital psychiatrique. Maud Mannoni et Françoise Dolto envoient à Monoblet bon nombre de gamins mutiques ou donnent les coordonnées de Graniers à des parents désemparés. Il en vient de partout : Paris, Marseille, Lille, Lyon, la Corse, la Belgique, la Suisse… Pendant des années, les lieux de séjour survivent grâce à une caisse commune alimentée par l'argent que certains parents peuvent donner et parfois des dons d'amis ou partisans de cette tentative.

Dans le même temps un grand nombre d'éducateurs ou élèves éducateurs viennent « en stage » (notamment de l'école d'éducateur de PEYGNE (Aix en Provence), de Caen, de Carnon…)

1975 : le tournage de « Ce gamin, là » est terminé ; Parallèlement aux « cartes et lignes d'erre », une caméra 8mm devient un instrument de recherche et permet aux parents de voir leur enfant d'une manière différente.

Voilà que ces enfants qui arrivaient avec des épithètes comme : incapables, irrécupérables, inéducables, invivables... apparaissent tout à fait vivables pour peu que les circonstances le permettent.

De son coté, F. Deligny entreprend un long travail auprès des parents afin de les aider à percevoir, à comprendre ce à quoi se repèrent ces enfants vivant en dehors du langage.

1978 : les échos de « Ce gamins-là », réalisé par Renaud Victor, sont importants. Étudiants, sociologues, psychologues, enseignants, journalistes, ethnologues, artistes… viennent voir ce qui se passe à Monoblet. Le Ministère de la Santé et l'Université de Lyon souhaitent apporter leur aide pour développer cette recherche. L'association Aires Lien est créée pour coordonner ces aides. De nombreux documents vidéo sont réalisés.

1982 : Tout ceci débouche sur un second long métrage « PROJET N » réalisé par Alain Cazuc qui circule dans bon nombre d'écoles d'éducateurs et d'établissements.

1980/1990 : ouverture. F. Deligny assure le contact avec l'extérieur : parents, institutions, publications de livres, journalistes radio : France culture ; radioscopie de Jacques Chancel, presse écrite : Le Monde, Libération, Le Nouvel Observateur…
Les activités s'ouvrent sur l'extérieur.

1996 : mort de Fernand Deligny à Monoblet.

1997 : obtention de l'agrément par le département du Gard au titre de « structure d'accueil expérimentale non traditionnelle ». Gisèle Durand et Jacques Lin sont permanents et constitue une petite équipe de personnes motivées. Cet agrément avait déjà été proposé par Mme Simone Veil, alors ministre de la Santé. Mais Fernand Deligny avait esquivé la proposition.

2002 : mort de Janmari à Monoblet.

2019 : départ à la retraite de Gisèle Durand puis de Jacques Lin.

2020 : Une page se tourne et la vie de l'association Aires Liens continue, enracinée dans ce territoire des Cévennes. La relève est assurée par une équipe expérimentée, solidaire, qui a choisi de devenir « présence proche » auprès des 6 adultes autistes mutiques qui vivent à Monoblet depuis plus de 40 ans pour 2 d'entre eux, sans médicaments.

Ce « lieu d'accueil expérimental et non traditionnel » est aussi une page de l'histoire de ce pays des Cévennes. Une terre d'accueil en d'autres époques qui, avec son relief parfois tortueux, a su en partie « protéger des lieux de vie où des aventures alternatives se cherchent ».

Le principal support de notre intervention dans ce cadre institutionnel comme l'est ce lieu d'accueil, est de veiller au bon enchaînement des activités qui rythment le déroulement d'une journée, ce qui permet aux résidents d'avoir un cadre spatio-temporel leur permettant de se repérer et de suivre les différentes actions qui s'enchaînent les unes après les autres.

En renforçant le prévisible et en ritualisant le quotidien on facilite leur participation et nous favorisons l'émergence d'éventuelles initiatives tout en maintenant les acquis.
Il convient de rappeler que nous accompagnons des personnes autistes vivant dans la vacance totale du langage où sont associés deux troubles majeurs :
Le trouble de l'expression (ici le mutisme) mais aussi le trouble de la compréhension, c'est à dire une difficulté voire une impossibilité à décoder clairement le langage verbal.
Utiliser uniquement celui-ci peut les mettre en difficulté et favorise l'apparition de conduites stéréotypées envahissantes.
Le coutumier dans le déroulement des tâches permet d'accéder à une certaine forme de compréhension car il peut ainsi mettre du sens sur ce qu'ils vivent ou font et sur ce qui va se passer ensuite. Cela devient prévisible.
L'amplification du geste à réaliser, le mime, le pointage du doigt ou la gestuelle corporelle sont des éléments primordiaux de compréhension et d'échange qui favorisent une communication « globale » et non plus seulement verbale.
Étant conscients que nous sommes issus du monde du langage, il convient non pas d'y renoncer totalement mais de s'en méfier, d'avoir conscience de ses limites en respectant ce qui fait la spécificité des personnes autistes mutiques.

« il s'agit patiemment de cultiver et d'entretenir un terrain où cohabitent le monde du langage et le monde des repères sans que l'un envahisse ou fasse disparaître l'autre.
Que ces deux mondes cohabitent sur bien des plans, s'harmonisent, se complètent et parfois se confondent »
Deligny Fernand,1996

NOS VALEURS

Quatre valeurs essentielles régissent l'activité de la structure et donnent du sens à l'accompagnement réalisé par les équipes.

- Le domicile « le vivre chez soi »

  Les personnes vivant dans l'établissement sont chez elle. En ce sens, elles ont la possibilité d'aménager et de décorer leur chambre à leur convenance, et ce dans la mesure où cela reste compatible avec les conditions de travail de tous.

  Afin de respecter l'intimité et l'espace personnel des résidents, les professionnels doivent frapper à la porte pour signaler leur présence et attendre un temps de réponse avant d'entrer. Pour les personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme, cette pratique permet d'annoncer la présence du professionnel, de respecter leurs repères et de limiter les situations de surprise ou d'inconfort.

  La structure est pensée et aménagée de façon à ce que chaque résident puisse se repérer. Des espaces communs et privés permettent aux personnes d'aller et venir selon leur choix, leur envie et leur besoin. Des espaces d'apaisement et de bien-être sont à leur disposition. Exemple : salle de pharmacie pour s'isoler si besoin, chambre privée pour se reposer, salle d'activité pour se détendre, espace ludique à l'extérieur, balançoire, chaises, salon de jardin pour s'isoler du groupe, être seul, plus au calme, profiter des chants d'oiseaux, observer les nuages, regarder les feuilles tomber des arbres…. Les personnes autistes sont friandes de ces instants de plénitude. L'environnement dans lequel nous sommes situés participe grandement à leur bien-être et leur apaisement.

- Respect des droits et choix

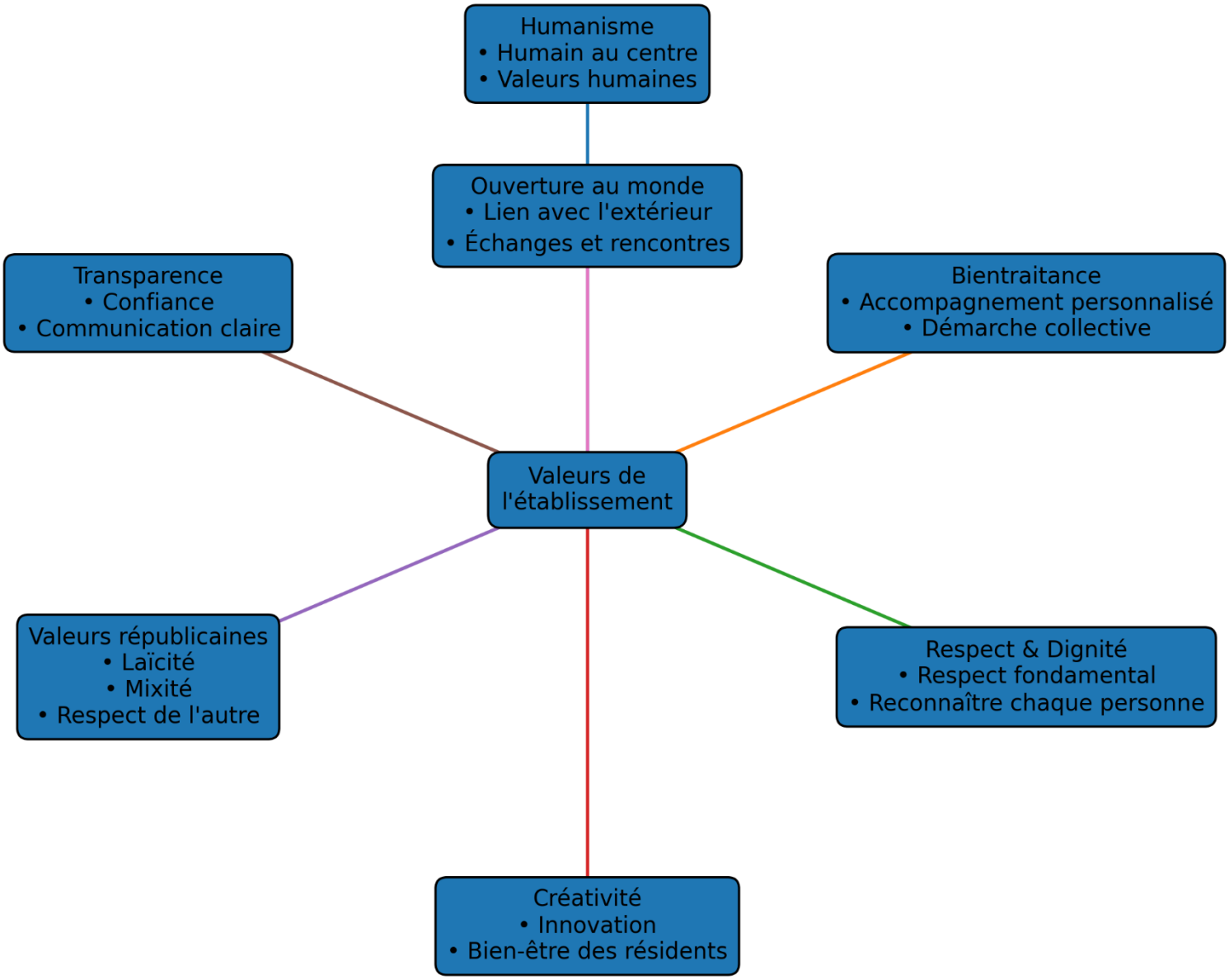
  Les droits et choix des résidents doivent être respectés en toutes circonstances, quel que soit leur état de santé, leur consentement doit être toujours sollicité. Le résident est acteur de sa vie tout le long de sa vie, et ce jusqu'à la mort.

L'autodétermination c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités. Avoir le pouvoir de décider pour soi-même est un apprentissage qui se développe. L'autonomie est pour nous un élément essentiel au vu du public accueillis. Notre engagement est toujours « **de faire avec et non pas à la place de »** en agissant ainsi, nous encourageons les personnes à être actrices de leur vie tout en renforçant l'estime de soi et l'appartenance.

- <u>Accompagnement personnalisé</u>
  L'accompagnement de chaque résident doit être personnalisé. Chaque accompagnement proposé doit être pensé comme spécifiquement adapter aux choix et aux désirs du résident. Chaque projet doit être réalisé en fonction des habitudes et désirs de la personne tout en respectant sa volonté, qu'elle soit exprimée verbalement ou non. Chaque année une révision du PAI est effectuée avec l'ensemble des professionnels, afin d'ajuster, de réévaluer les objectifs.

- <u>Communication et écoute</u>
  Les notions de communication et d'écoute régissent également les relations humaines au sein de l'établissement, à tous les niveaux entre les accompagnants et les résidents, comme au niveau des relations de travail.

CARTE MENTALE VALEURS DE L'ETABLISSEMENT



NOTIONS FONDAMENTALES

Les missions de l'établissement

L'activité de l'établissement relève de la loi du 2 janvier 2002 (rénovant l'action sociale et
médicosociale) et de l'article L 312-2 du Code de l'action sociale et des familles.
À ce titre, l'établissement est un lieu de vie et d'accompagnement qui s'est donné pour missions de :

- Maintenir l'autonomie via le projet d'accompagnement personnalisé
- Assurer le bien-être physique et moral des personnes accueillies
- Maintenir et promouvoir la vie sociale pour chaque résident et veiller à la qualité des prestations délivrées
- Prévenir les risques liés à la vulnérabilité des résidents
- Accompagner les résidents jusqu'au bout de la vie

Lors de l’arrivée d’un nouveau résident, l’équipe prend d’abord le temps de faire connaissance et d’observer la personne dans son quotidien afin de mieux comprendre ses habitudes, son rythme et sa manière d’interagir. La lecture du dossier comportemental est réalisée dans un second temps, afin de permettre aux professionnels de se construire leur propre regard sur la personne accompagnée et d’éviter tout à priori lié aux informations préalables. Cette démarche favorise une rencontre plus authentique et un accompagnement individualisé.

L'établissement veille à ce que l'accompagnement proposé soit en adéquation avec ces missions, et ce dans le respect des souhaits et des droits.

Le questionnement éthique au cœur de nos pratiques

Dans un contexte d'accompagnement de personnes aux besoins et aux parcours singuliers, notre établissement attache une importance particulière au **questionnement éthique**. Celui-ci constitue un repère essentiel pour guider les pratiques professionnelles et garantir le respect des valeurs qui fondent notre action.
Le questionnement éthique consiste à interroger collectivement les pratiques, les décisions et les situations rencontrées dans l'accompagnement afin de trouver l'équilibre entre les contraintes institutionnelles, les besoins des personnes accompagnées et les principes fondamentaux tels que **le respect de la dignité, l'autonomie, la bienveillance, la justice et la confidentialité**.
Cette démarche vise à soutenir les professionnels dans l'analyse des situations complexes et à favoriser une prise de décision éclairée, respectueuse des droits et de la singularité de chaque personne. Elle s'inscrit dans une dynamique de réflexion partagée, pouvant prendre la forme de temps d'échanges, d'analyse de pratiques ou de réunions dédiées.
Ainsi, le questionnement éthique contribue à **faire vivre les valeurs de l'établissement dans les pratiques quotidiennes**, à renforcer la qualité de l'accompagnement et à promouvoir une culture professionnelle fondée sur la responsabilité, le dialogue et le respect des personnes.

Les pratiques du quotidien, reposent sur quelques principes originels : La dignité des personnes à préserver, l'importance accordée au coutumier et aux rituels, pas de camisole chimique, le refus d'user des médicaments comme agents de tranquillité, le « vivre avec », faire avec et non à la place de…
Cette démarche, cette éthique, repose sur un effort au quotidien d'observation, de compréhension et de respect du monde de chacun des résidants. Sans pour autant les laisser totalement dans ce monde, puisque l'idée n'est pas de renoncer à tout apprentissage. La structure n'est ni une garderie, ni un hôpital.
Reconnaître « l'autiste « comme un humain, une personne à part entière est fondamentale à la Magnanerie.

REGLES DE VIE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de garantir un accompagnement respectueux, sécurisant et adapté aux besoins des résidents, l'établissement s'appuie sur des règles de vie partagées par l'ensemble des personnes présentes au sein de la structure (professionnels, visiteurs, intervenants extérieurs). Ces règles participent à la qualité de vie, au respect des droits des personnes accompagnées et au maintien d'un environnement serein.

Respect et bientraitance

Chaque résident est accueilli dans le respect de sa dignité, de son rythme et de ses besoins. Les attitudes bienveillantes, calmes et respectueuses sont essentielles afin de préserver leur bien-être et leur sécurité.

D'une manière générale, l'équipe veille au respect à avoir envers les personnes accueillies, elle y accorde une grande attention. Ce respect se traduit dans la gestuelle, les soins d'hygiène et de confort, la pudeur, diverses précautions. On reste attentifs à ne pas parler d'un résident en sa présence en considérant qu'il ou elle comprend et qu'il ou elle perçoit ce qui est dit le ou la concernant. L'enjeu étant de ne pas le ou la traiter comme un objet mais de le ou la considérer comme un être humain doté d'une conscience, complexe sans doute, de ce qui l'entoure.

La Directrice est la personne ressource auprès de ses collègues et défend, à tous les niveaux, une politique de bientraitance. Elle vise l'exemplarité dans ses pratiques et son comportement, encourage ses collègues et facilite le dialogue.

Le signalement des situations de maltraitance

Tout événement qu'il soit constaté-observé directement, rapporté par un résident ou un proche est signaler, par la réalisation d'une fiche d 'événement indésirable via le logiciel Qualinéo. Un QRCODE est disponible dans le hall d'entrée pour déclarer une plainte ou et une réclamation.

Respect de l'intimité et des droits des résidents

L'intimité, l'espace personnel et la vie privée des résidents doivent être respectés. Les professionnels et visiteurs veillent à adopter des comportements adaptés afin de garantir leur confort et leur tranquillité.

Vie affective et relationnelle

L'établissement reconnaît l'importance de la **vie affective et relationnelle** des personnes accompagnées. Chaque résident a droit au respect de son intimité, de ses émotions et de ses relations, dans le respect de sa dignité et de son bien-être.

Les professionnels veillent à adopter une posture respectueuse et bienveillante afin de préserver ces dimensions de la vie personnelle, tout en garantissant un cadre sécurisant pour chacun.

La vie affective et relationnelle s'exerce dans le respect des personnes, du consentement et des règles de vie de l'établissement.

Environnement sécurisant et adapté

Les résidents accueillis présentant des troubles du spectre de l'autisme peuvent être sensibles aux changements et à leur environnement. Il est donc important de préserver un cadre stable, rassurant et respectueux de leurs repères.

L'établissement veille à garantir le respect des droits et des libertés fondamentales des personnes accompagnées, notamment la **liberté d'aller et venir**. Malgré les difficultés liées au handicap et aux troubles du spectre de l'autisme, les résidents doivent pouvoir circuler et évoluer dans leur environnement dans le respect de leurs capacités et dans un cadre sécurisant.

L'accompagnement proposé vise à concilier cette liberté avec les impératifs de sécurité et de protection, en tenant compte des besoins, des compétences et des particularités de chaque personne. Toute limitation éventuelle est réfléchie de manière individualisée, proportionnée et inscrite dans l'intérêt et la sécurité du résident.

Hygiène et qualité du cadre de vie

Le respect des règles d'hygiène et l'attention portée à la propreté des espaces contribuent à maintenir un environnement sain et agréable pour l'ensemble des résidents et des professionnels.

Respect du fonctionnement de l'établissement

Les consignes données par l'équipe doivent être respectées afin de garantir la sécurité, la qualité de l'accompagnement et le bon fonctionnement de la structure.

CHARTE des droits et libertés de la *personne accueillie*

FONDATION Delta Plus

1 Principe de non-discrimination

La discrimination :
C'est rejeter quelqu'un qui est différent.
C'est interdit.
Je dois être respecté comme je suis.

2 Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté

L'établissement me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.

3 Droit à l'information

L'établissement me donne le livret d'accueil.
Je dois être informé de mes droits.

4 Droit de choisir

Je décide pour moi-même et on m'explique bien avant de faire mon choix.

Je peux me faire aider par
- mes parents
- mon tuteur
- mon curateur
- par une autre personne.

5 Droit au changement

Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.

6 Droit au respect des liens familiaux

Si la justice l'autorise, je peux :
- voir ou téléphoner à ma famille
- être accompagné pour voir ma famille
- inviter ma famille dans l'établissement.

7 Droit à la protection

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles.
L'établissement assure ma protection et ma sécurité.

8 Droit à l'autonomie

J'ai le droit :
- d'entrer et sortir de l'établissement dans le respect des règles
- de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.

9 Principe de prévention et de soutien

Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien.
Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.

10 Droits civiques

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).

11 Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir ma religion.
Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres.
Je dois respecter les autres religions.

12 Droit à la dignité et à l'intimité

Je dois être respecté comme je suis.
Les personnes doivent respecter :
- mon corps
- mes sentiments
- ma vie privée.

Mise à jour le : 09 février 2023.

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITE ET DE LA VIE PRIVEE

Afin de garantir le respect de la vie privée des résidents et le bon fonctionnement de l'établissement, toute personne présente au sein de la structure (professionnels, visiteurs, intervenants extérieurs) est invitée à faire preuve de **discrétion et de respect de la confidentialité** des informations auxquelles elle pourrait avoir accès.

Les informations concernant les résidents, leur accompagnement ou leur situation personnelle ne doivent pas être diffusées à l'extérieur de l'établissement.

Par ailleurs, **aucune photographie, vidéo ou enregistrement** des résidents ou des lieux de vie ne peut être réalisé **sans l'accord préalable de l'établissement et des personnes concernées**.

La diffusion d'images ou d'informations concernant l'établissement ou les résidents sur les **réseaux sociaux ou tout autre support de communication personnel** est strictement interdite.

Ces règles contribuent à préserver **la dignité, la sécurité et la vie privée des personnes accompagnées**.

Données médicales

Les données médicales des résidents font l'objet d'une attention particulière et sont conservées dans des conditions garantissant leur sécurité, leur confidentialité et le respect du secret professionnel. Leur accès est strictement réservé aux professionnels habilités, dans le respect de la réglementation en vigueur et des règles de protection des données.

Données personnelles

Dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'établissement, certaines données personnelles concernant les résidents peuvent être collectées et utilisées. Ces informations sont strictement nécessaires au suivi administratif, médical et éducatif de la personne accompagnée. L'établissement veille à

garantir la confidentialité, la sécurité et la protection de ces données, conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles. L'accès à ces informations est réservé aux professionnels habilités dans le cadre de leurs missions.

NOTRE OBJECTIF ET NOS MISSIONS

Cadrage

La mission de l'association Aires Lien à Monoblet s'inscrit dans l'engagement n° 4 du 5e plan Autisme actuellement en vigueur, dont l'objet est la prise en charge de personnes lourdement handicapées.

Ce lieu de vie, par son histoire, s'inscrit dans la prise en charge « longue distance » d'adultes handicapés (2 des 6 résidents actuels habitent et évolues dans ce lieu depuis plus de 40ans). Il y a eu un très long cheminement pour ces adultes, avec une évolution spectaculaire (apaisement, participation aux tâches de la vie quotidienne, ouverture et relations avec d'autres, une certaine autonomie : être propre, s'habiller seul…)
« Faire avec la personne et non pas à la place de la personne » est une notion primordiale dans notre accompagnement. Cela permet de les rendre acteur de leur vie, en tenant compte de leurs capacités et leur envie afin de ne pas les mettre en échec. Valoriser la moindre participation, la prise d'initiative, permet à la personne de se sentir utile et renforce la confiance en soi.

Ce lieu non traditionnel et expérimental initié par Fernand Deligny connu et reconnu par de nombreux intellectuels, artistes, étudiants, depuis tant d'années, fait de la Magnanerie une sorte de laboratoire qui, au fil du temps, a réalisé de multiples documents : livres, documentaires, films, thèses, dessins.

Ces 2 aspects, une expérience riche d'enseignements et de documents, ainsi qu'une prise en charge « longue durée » de personnes lourdement handicapés, font de Graniers, un lieu unique et précieux.

« Les Graniers » est une Structure d'Accueil Non Traditionnelle et Expérimentale des personnes autistes mutiques. L'objectif de l'association est de promouvoir et gérer une structure d'accueil non traditionnelle et expérimentale permettant à des adultes autistes de sortir de leur enfermement, en référence à la démarche menée par Fernand Deligny et quelques autres personnes depuis 1967.

La longue fréquentation de personnes autistes mutiques a permis aux permanents de la structure d'entrevoir que le monde qui est le nôtre est constellé de **repères** que nous ne percevons guère, mais auxquels réagissent et se fient des individus mutiques. **Repères** furtifs et fragiles qu'un surplus de langage brouille rapidement.

Le projet du lieu est de proposer qu'une petite unité aide avec patience des personnes qui semblent « coupées du monde » ou « murées dans le silence » à s'insérer et à participer aux occupations et aux projets de cette petite unité, ainsi que de les aider à appréhender sans crainte le monde extérieur au lieu d'accueil sans vouloir les « semblabiliser » à tout prix. Leur proposer un quotidien paisible et riche en repères.

Pour qui vit proche de personnes autistes mutiques, il semble qu'elles ont un besoin très fort d'IMMUABLE, qui les sécurise face au monde qui les entoure et qui leur échappe sur bien des points. En attachant une grande importance au moindre geste ainsi qu'à l'organisation, la préparation et la présentation des activités, nous tenons à ce que ce coutumier soit le plus clair possible afin de permettre aux personnes accueillies d'avoir assez de repères pour prévoir ce qui va avoir lieu.

Mais un mode de vie ne privilégiant que l'immuable devient sclérosant et invivable pour les autistes qui, comme tout être humain, sont aux aguets d'évènements nouveaux. Il s'agit donc de trouver un équilibre entre l'IMMUABLE et l'IMPREVU.

Les lois du 2 Janvier 2002, du 11 Février 2005 et du 21 Juillet 2011 ont contribué à des changements mettant en exergue les notions d'égalité des chances et des droits. La personne handicapée est reconnue comme un citoyen à part entière et a droit à la compensation des conséquences de son handicap.

L'organisation et les activités

Les spécificités du lieu

- Un accompagnement dans la quotidienneté, dans le « vivre avec », le partage réfléchi de la vie quotidienne comme support éducatif.
- Un accueil centré sur des relations de proximité, fondées sur une acceptation de la personne dans sa singularité et dans sa globalité.

- Un accueil en petit effectif : 6 personnes
- Un accueil déterminé par un projet personnalisé, issu d'une réflexion commune entre les responsables, l'équipe et les partenaires, visant l'apaisement, le rétablissement de liens sociaux, le cheminement de la personne accueillie pour la construction d'un projet de vie singulier.

L'aménagement des lieux est une préoccupation constante. Il permet de décomposer le plus possible les activités quotidiennes ou occasionnelles afin de les rendre le « plus lisibles » possible autant pour les activités à l'intérieur qu'à l'extérieur, autant dans les endroits familiers que dans les endroits nouveaux.

Toujours dans l'esprit de cet équilibre entre l'immuable et l'imprévu nécessaire à tout le monde, il y a les activités régulières et occasionnelles, sur le territoire de Graniers et à l'extérieur.

A la Magnanerie se déroulent les activités essentielles à la vie d'une petite unité. Les activités sont déterminées par les nécessités de la vie en commun et le rythme des saisons. Les résidents et les adultes référents vivent ensemble. Les résidents participent à toutes les activités de la maisonnée, chacun en fonction de ses possibilités et ses goûts. Ainsi ils alternent des tâches ménagères (courses, cuisine, ménage.), des travaux (maçonnerie, jardinage, soins aux animaux…) et des temps de loisirs (promenades, randonnées, ateliers divers, sorties diverses ...)

Des activités régulières à l'extérieur ont lieu (randonnées toutes les semaines, restaurant, sorties diverses), d'autres occasionnelles, notamment des séjours vacances dans un gîte en Lozère, activités diverses dans des structures extérieures (chevaux, potiers, atelier modelage et céramique, sortie dans les familles des uns et des autres…).

Ce petit groupe de résidents est bien ancré dans son environnement. Ils font leurs courses dans les villages avoisinants, ont leur médecin « de famille » sur Monoblet, connaissent les infirmières du village lorsqu'il y a des vaccins à faire ou autres interventions, ce qui est l'occasion de construire des activités qui les mettent en relation avec le monde, de les ouvrir à l'Autre.

Ces autistes mutiques, qui refusaient parfois toute approche (médecin, dentiste, infirmières, visiteurs ...) auparavant, acceptent à présent, sécurisés et accompagnés, des

actions autrefois impossibles : consultations médicales, piqûres, prises de médicaments…

L'ETABLISSEMENT

BILAN DU PRECEDENT PROJET D'ETABLISSEMENT 2020/2024

Structure de l'association

Le Conseil d'administration s'est structuré et consolidé avec de nouveaux membres très impliqués dans la vie de l'association. Il fonctionne activement en collaboration étroite avec la directrice de l'établissement et son équipe.

Sur le fonctionnement

Certains salariés ont acquis des diplômes, d'autres sont en cours de formation et d'acquisitions de diplômes

Les activités se sont développées, diversifiées et se poursuivent.

L'aménagement des locaux pour l'hébergement de stagiaires, chercheurs ou étudiants est achevé.

La réfection d'une chambre avec salle de bain a été validée suite à la visite de conformité du département, permettant un agrément supplémentaire. Un sixième résident permanent rejoint l'équipe.

NOS ATOUTS

L'objectif premier du nouveau conseil d'administration et de l'équipe des accompagnants est de pérenniser « les Graniers » par une qualité d'accueil des résidents un bien être unanimement reconnu tout en développant la recherche initiée par F. Deligny.

Le lieu de vie continue l'aventure après le départ à la retraite de Jacques Lin et Gisèle Durand sans lesquels rien n'existerait à ce jour.

<u>L'association a de forts atouts :</u>

- Un fort ancrage dans le temps, dans le territoire, une histoire solide qui lui donne tout son sens.

- une équipe solide, expérimentée, très ancrée dans le territoire, investie dans le projet de vie d'Aires Lien.

- Une bonne santé financière avec un patrimoine immobilier.

- De nouveaux administrateurs qui arrivent et qui s'engagent fortement dans la vie de l'association.

- Un « laboratoire » de recherche à travers tous les documents (livres, documents, interviews, biographies, films, cartographie, peintures…) réalisés depuis des années à l'initiative de Fernand Deligny et ses compagnons de route. Cette recherche-action poursuit son développement.

L'AVENIR : UN ENGAGEMENT FORT DE L'ASSOCIATION AIRES-LIEN

Dans ce projet 2024/2028, sont déclinés les différents objectifs que l'association Aires Lien s'est fixé depuis sa création.

1. Accueillir et accompagner les résidents dans cet état d'ésprit, où la personne est au centre de nos préoccupations.

2. Développer toutes initiatives, actions et projets qui vont apporter aux résidents du bien-être et de la sérénité.

3. Organiser et coordonner des formations en direction des professionnels accompagnants. Procéder à un recrutement supplémentaire.

4. Poursuivre le développement du partenariat avec les institutions, collectivités territoriales et toute association s'inscrivant dans le champ de ses objectifs et projets.

5. Travailler des projets de séjours en dehors du lieu de vie dans l'objectif d'accroitre leur capacité à s'inclure dans le monde extérieur et à diversifier leur appréhension du monde.

6. Développer la communication (travail sur le site internet, recherche d'adhérents …)

7. Poursuite des partenariats :

   - Les infirmiers : un travail régulier est fait avec les infirmiers de St Hippolyte du Fort. Les visites ou déplacements des infirmiers pour des soins de routine (vaccins, prise de sang annuelles…) sont l'occasion, outre l'acte médical bien entendu, de développer la relation des résidents avec d'autres, apprendre à leur faire confiance. Cela se traduit par un travail de préparation de l'équipe avec les résidents.

- D’autres structures du territoire : appels aux chantiers d’insertion pour le débroussaillage et l’élagage de la propriété et chantiers divers.

- Artistes et intervenants locaux : une convention est entreprise avec une artiste céramiste de la région. Cette action permet à ces autistes privés de paroles de pouvoir éventuellement s’exprimer autrement, dans un contexte de créativité.

- Avec l’association Tentatives, qui gère un lieu de vie à St Hippolyte du Fort dans le Gard. Pour des coopérations et mises en commun de pratiques
- L’URIOPPS et l’ADRESS... Adhésion et participation aux rencontres aux formations.

EN GUISE DE CONCLUSION….

L'Esprit, le savoir, et le savoir-faire de Fernand Deligny flottent toujours dans ce coin des Cévennes (et bien ailleurs), puisqu'il touche encore certains auteurs comme Richard Conpans, réalisateur du film « M.Deligny, vagabond efficace » sorti en 2020 . En 1976, Renaud Victor, en collaboration avec François Truffaut, s'inspirant du film « l'enfant sauvage », réalise « Ce gamin-là ».
Ce travail de diffusion de cette aventure continue avec la publication du livre de Jacques Lin « La vie de radeau », (2007). Ce livre retrace l'aventure extraordinaire, autobiographique, d'un groupe formé dans les Cévennes, autour de Fernand Deligny qui accueillit, avec les moyens du bord, des personnes autistes.

L'établissement, riche de ses expériences humaines, poursuit sa route, toujours au service de personnes « autrement » que sont ces autistes mutiques.
Elle permet à ces adultes lourdement handicapés, de bien vivre, d'avoir une relation au monde et à eux-mêmes plus sereine.

La taille humaine de l'établissement géré par l'association Aires Lien permet un accompagnement très personnalisé de chaque résident dans un environnement de quiétude exceptionnel et dans la bienveillance des « présences proches » (salariés) favorisant le bien- être et ainsi, atténuant le désarroi de ces personnes autistes mais avant tout humaines.

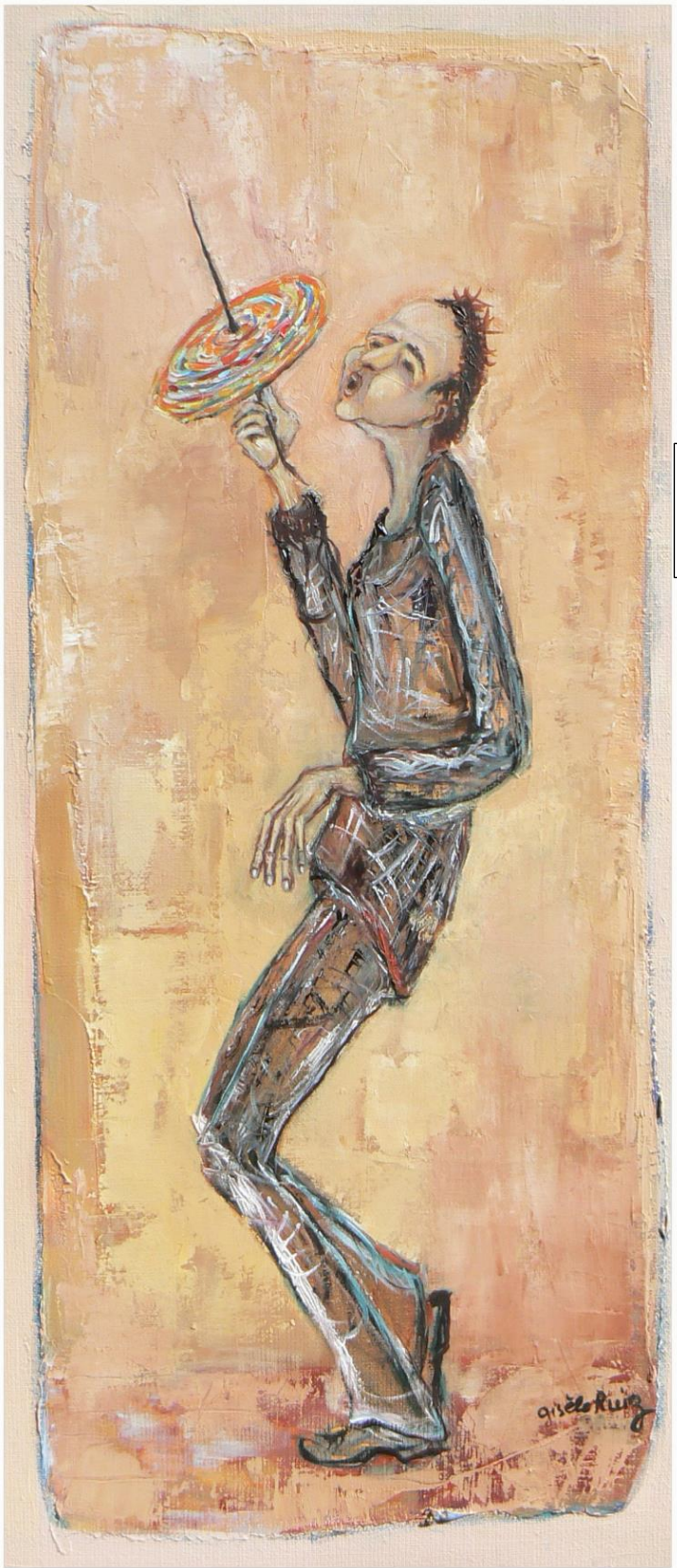
Au sein de l'établissement, le tutoiement peut être utilisé dans les échanges avec les résidents. Ce choix s'inscrit dans une relation d'accompagnement basée sur la proximité, la confiance et les habitudes construites au fil du temps. En effet, les personnes accompagnées sont accueillies sur des durées longues et évoluent dans un cadre de vie quotidien où les relations se veulent rassurantes et familières. Le tutoiement est donc utilisé dans une démarche relationnelle adaptée, tout en veillant au respect, à la dignité et au consentement de chaque résident.

« La personne autiste ne se replie pas, elle ne refuse pas de partager et d'investir un monde de significations et de relations autres. Sur bien des points ce monde n'est pas le sien, par défaut d'accès ; La souffrance n'est pas cause, elle est effet. «

Citation F. DELIGNY

Février 2026

Et l'Aventure continue ….



Contacts

Adresse :

Association Aires Lien
Les Graniers
Montplaisir
30170 Monoblet

Mail :

COURRIEL
aireslien30@orange.fr

04 66 85 46 18

Accès

De Montpellier, prendre la direction de Ganges puis celle de Saint-Hyppolite du Fort et de Monoblet.

De Nîmes, prendre la direction du Vigan puis celle de Saint-Hyppolite du Fort et de Monoblet.

Sur la route de Monoblet, passer le camping des Graniers, tourner à droite à l'abris-bus.

Merci à Gisele Durand Ruiz

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

